Saint-Jacques-le-Mineur

LE JACQUEMINOIS

Volume 13, numéro 5 - 14 mai 2021

DES NOUVELLES DU CONSEIL - 11 mai 2021

- Adoption d'un moratoire sur l'émission de permis de construction pour les bâtiments obligés de se raccorder à l'aqueduc municipal (plus d'info p.2)
- Adoption du règlement 1203-2021 sur les dispositions relatives aux rives et aux littoraux
- Octroi du contrat pour le marquage sur la chaussée
- Appui à la Journée Internationale contre l'homophobie et la transphobie 17 mai 2021
- Embauche de la réceptionniste-secrétaire temporaire

MOT DE LA MAIRESSE—Le point sur les derniers développements au sujet du CPE

Chères citoyennes et citoyens, faisant suite à certaines questions qui ont été posées lors de la dernière assemblée du Conseil au sujet du CPE, je tenais à vous assurer que le projet de CPE suit son cours et qu'il demeure une priorité pour le Conseil.

Voici un résumé de l'état actuel de la situation. Comme vous le savez déjà le Conseil a accepté en octobre dernier de vendre une partie du terrain situé à côté du Centre communautaire pour l'implantation du CPE. Par la suite, nous avons approuvé l'esquisse des travaux projetés. Au courant du mois dernier, l'étude environnementale du terrain, qui était requise par le Ministère, a été réalisée et les résultats lui seront envoyés pour évaluation et autorisation finale au projet. Une fois la réponse du Ministère obtenue, nous pourrons procéder à l'opération cadastrale et à officialiser la vente du terrain par la signature de l'acte de vente chez le notaire.

Parallèlement à ces démarches externes, à l'interne, les plans ont été envoyés au département d'urbanisme et seront présentés à la prochaine rencontre du Comité consultatif de l'urbanisme à la fin du mois de mai.

Soyez certains que nous continuons d'avancer dans ce dossier même si, vu de l'extérieur, cela peut sembler évoluer lentement.

Lise Sauriol, mairesse

Cette conférence s'adresse aux parents qui désirent en connaitre davantage sur la consommation de drogues et qui souhaitent aborder ce sujet de la façon la plus appropriée avec leur ado. Quelle est la réalité des adolescents (et des parents d'ados) en 2021? Quelles sont les raisons qui poussent les jeunes à consommer, les différents types de consommateurs et les clés pour une bonne communication avec son enfant au sujet des drogues? Tous ces sujets seront abordés dans cet atelier offert par Jean-Philippe Tiscia, coordonnateur en prévention chez Actions Dépendances.

Inscription OBLIGATOIRE: https://tinyurl.com/nc34arpw
Ou par téléphone au: 450-454-3993, poste 2419

Moratoire sur l'émission de permis de construction pour les bâtiments obligés de se raccorder à l'aqueduc municipal

Cette mesure exceptionnelle se veut urgente pour la municipalité de St-Jacques-le-Mineur en raison des capacités limitées du puits P-1 à fournir les besoins d'alimentation en eau quotidienne du réseau d'aqueduc. Il s'agit d'un enjeu majeur, tant en matière de protection de l'environnement qu'en matière de salubrité ou de sécurité.
Cette mesure s'arrime avec le maintien de l'interdiction d'arrosage et d'utilisation de l'eau potable et vient prohiber l'émission de tout permis de construction relativement à un bâtiment obligé de se raccorder à l'aqueduc municipal en vertu du Règlement numéro 2014-311, Règlement concernant les branchements à l'égout et à l'eau potable publics, les rejets aux égouts et l'administration des réseaux jusqu'à ce que les travaux pour établir un débit d'exploitation suffisant et permettre de nouveaux raccordements soient complétés.

Soyez assurés que la municipalité a déjà entamé les recherches pour une source d'eau supplémentaire, et les démarches pour fournir une plus grande capacité du réseau municipal afin d'atteindre le débit d'exploitation recommandé et de permettre de nouveaux raccordements. Cet enjeu est notre priorité.

Merci de votre compréhension.

Rappel sur l'arrosage extérieur

Nous désirons vous rappeler les restrictions qui s'appliquent pour l'arrosage extérieur tel que stipulé au projet de règlement 312-2021 en vigueur jusqu'à nouvel ordre :

"Article 8.2.1.1 : Utilisation extérieure de l'eau en provenant de l'aqueduc municipal au moyen d'un système d'arrosage manuel et d'un système automatique pour des fins d'arrosage de pelouse, jardin, fleurs, haie, arbres ou autres végétaux, est interdit. **Nous vous invitons à installer un baril récupérateur d'eau de pluie.**

Article 8.3 : […] Le remplissage des piscines ou spa est interdit.
Vous pouvez utiliser le service exceptionnel d'arrosage offert selon les conditions mentionnées plus bas.

Article 8.4 : […] Le lavage des véhicules est interdit.
La situation actuelle de notre puits a été stabilisée, mais l'état n'en demeure pas moins critique. Ces mesures sont appliquées à titre préventif pour éviter à tout prix un manque d'eau au courant de la saison estivale. Nous avons donc besoin de la collaboration de tous les citoyens et citoyennes pour appliquer ces mesures jusqu'à la réalisation du second puits.

L'eau potable est une ressource précieuse! Nous demandons donc à tous les citoyens branchés sur le réseau d'aqueduc municipal de s'assurer qu'aucun usage excessif et aucun gaspillage d'eau ne se produise sur notre territoire. Nous vous invitons également à informer la municipalité des gestes délinquants que vous pourriez observer en téléphonant au 450 347-5446, poste 203 ou par courriel au inspection@sjlm.ca.

Détails sur les mesures exceptionnelles d'arrosage du Service de sécurité incendie :

- Remplissage des piscines dont le niveau est en deçà de 20 centimètres du rebord de la piscine;
- Arrosage des nouvelles pelouses une fois par jour;

Interventions sur rendez-vous seulement, téléphonez au 450-347-5446, poste 301.
Pour les nouvelles piscines/spas, il est de la responsabilité et à la charge des propriétaires de faire le premier remplissage.

Le tout demeure conditionnel aux précipitations reçues et aux disponibilités du Service de sécurité incendie dont la priorité est la sécurité des citoyens et des biens.
Pour plus d'informations, n'hésitez pas à téléphoner au 450 347-5446, poste 403 ou poste 301

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée qu'à une séance du conseil municipal qui se tiendra le mardi 8 juin 2021 à 19h, le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure concernant le 18A, rue Brière, lot 6 244 475 du cadastre du Québec, et visant :

-À permettre que l'aire de stationnement soit située à une distance de 0 mètre de la ligne de propriété voisine alors que l'article 5.1.3 par.7 du règlement de zonage numéro 1200-2018 exige que les espaces de stationnement soient localisés à une distance minimale de 1 mètre d'une ligne de propriété voisine;

-À permettre une entrée charretière d'une largeur de 9,2 mètres, alors que l'article 5.5.3 du règlement de zonage numéro 1200-2018 exige une largeur maximale de 6 mètres pour une entrée charretière située en zone à préfixe «H».

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ci-avant mentionnée par l'un des moyens suivants :

- Par le lien de la visioconférence via www.sjlm.ca
- Par lettre reçue avant le 7 juin 2021 au 91, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur, QC, J0J 1Z0 ;
- Par courriel reçu avant le 7 juin 2021 au : amenagement@sjlm.ca

Pour toutes questions vous pouvez communiquer avec le service de l'urbanisme au 450-347-5446 au poste 203.

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce vendredi 14 mai 2021.

Isabelle Arcoite
Directrice générale et secrétaire-trésorière

COVID-19 MESURES ET DIRECTIVES À LA MUNICIPALITÉ

Dans le cadre des mesures sanitaires réitérées par le gouvernement du Québec veuillez prendre note des informations suivantes :
Les bureaux de la municipalité demeureront fermés au public jusqu'à nouvel ordre. Sauf les mardis et jeudis pm, en cas de nécessité. Surveillez les communications de la municipalité pour les mises à jour.

Les employés seront disponibles par téléphone au **450-347-5446** ou via leur courriel respectif en tout temps durant les heures d'ouverture de la municipalité.

Mairesse: Mme Lise Sauriol	poste 201	mairesse@sjlm.ca
Direction générale: Mme Isabelle Arcoite	poste 200	dg@sjlm.ca
Comptabilité, taxation: Mme Marie-Josée Vanasse	poste 202	tresorerie@sjlm.ca
Règlements et permis: M. Martin Blais	poste 203	amenagement@sjlm.ca
Inspecteur: M. Michaël Lavoie	poste 204	inspection@sjlm.ca
Aqueduc/Égouts, voirie, bâtiments: M. Denis Laplante	poste 402	infrastructures@sjlm.ca
Réception: Mme Crystel Jammes	poste 403	info@sjlm.ca
Permis de feux, pompiers/premiers répondants	poste 301	incendie@sjlm.ca
Bibliothèque	poste 406	biblio@sjlm.ca

Pour tous documents que vous avez à transmettre à la municipalité, utiliser la chute à courrier du 91, rue principale.

BRAVO!

Félicitations à **Anatis Bioprotection**, entreprise de Saint-Jacques-le-Mineur et à madame **Silva Todorova**, chercheure et présidente de l'entreprise, qui se classent pour une 2e année dans la catégorie des Étoiles montantes au Palmarès des entreprises au féminin du magazine d'actualité économique Premières en affaires. Anatis Bioprotection qui a été fondée il y a 12 ans, produit et vend des insectes, des acariens et des nématodes bénéfiques de même que des biopesticides. Ils offrent une alternative écologique pour contrôler efficacement les insectes ravageurs des petites et grandes cultures.

Bravo!

Deux innovations en santé et sécurité au travail, remis par la Commission de la santé et sécurité au travail (CNESST)

Félicitations au **Domaine Saint-Jacques** qui se mérite le prix innovation pour les petites et moyennes entreprises, pour la création d'un véhicule électrique qui servira à la taille des vignes. Ce véhicule, inventé par un employé, servira à prévenir le risque que des problèmes musculosquelettiques se développent chez les travailleurs qui doivent passer de longues heures à travailler accroupis ou à genou pour tailler la base des vignes. Grâce à cette invention les travailleurs peuvent maintenant effectuer leur travail en étant assis.

Bravo!

Félicitations au **Service de sécurité incendie** de Saint-Jacques-le-Mineur, qui se mérite le prix Innovation pour les organismes publics, pour la création d'un module d'entrainement en autosauvetage. Lors de leur formation et des entrainement les pompiers doivent pratiquer des interventions en milieu restreint, il est possible à ce moment que le pompier reste coincé à cause de son équipement. S'il n'est pas secouru en moins de 2 minutes il peut s'asphyxier. Pour la sécurité de leurs confrères, le service incendie avec l'aide d'André Bourrassa, un instructeur externe, a créé un module en bois qui sert lors des formations et pratiques. Celui-ci permet à l'instructeur de libérer facilement un pompier coincé en enlevant les quatre goupilles du module.

Bravo!

Félicitations à **Arthur Girard** qui représentera le Québec à la finale canadienne de la Super Expo-sciences Hydro-Québec.

Arthur Girard un jeune résident de Saint-Jacques de 2e année du secondaire de l'école Marcellin-Champagnat, a participé au concours scientifique dans la catégorie Conception pour son projet HumanIA3. Il a tout d'abord gagné le prix local de son école, puis le prix pour la Montérégie et maintenant il fait parti d'un groupe de 17 jeunes qui représenteront le Québec à la finale canadienne. Arthur a inventé un robot capable de résoudre un Cube Rubik entre 40 et 75 secondes. Ce projet utilise à la fois l'informatique, la robotique et l'intelligence artificielle, qui sont une passion pour le jeune scientifique depuis quelques années.

Bravo!

DE LA VISITE À SAINT-JACQUES, PROJET ANGELUS

Le 2 ou 3 juin prochain, les Jacqueminois et les Jacqueminoises auront le bonheur de recevoir la visite d'Angelus. C'est une oeuvre sonore qui se promène de municipalités en municipalités pour diffuser de la musique et égayer, le temps de son passage, le quotidien des gens qui la croiseront. Concrètement, le projet de L'orchestre d'hommes-orchestres est un vieux camion à lait modifié avec une structure de hauts-parleurs sur le dessus. Ils feront Québec-Montréal du 28 mai au 4 juin avec des arrêts dans chaque municipalités sur leur chemin. Le camion sera ici pour une vingtaine de minutes entre 9h et 21h. Le camion se déplace à une vitesse d'environ 30 km heure et pourra se promener sur les routes principales comme sur les routes résidentielles. Pour respecter les mesures sanitaires, les rassemblements près du camion sont interdits.

VOTRE BIBLIOTHÈQUE À BESOIN DE VOTRE AIDE

La bibliothèque municipale a un urgent besoin de bénévoles. Vous pouvez donner le nombre d'heures qui vous convient, de jour, de soir ou de fin de semaine. Même quelques heures par mois serait utile. Des mesures de sécurité sont en place pour protéger le personnel contre la COVID. Venez-vous joindre à une belle équipe, contacter monsieur D'Avignon au 450-347-5446, poste 406.

LE PARC À CHIEN S'EN VIENT

L'emplacement pour le nouveau parc à chien a été choisi, il sera situé à côté du terrain de balle, au Chalet des loisirs, 263 route Édouard-VII. Nous avons déjà reçu des soumissions pour les clôtures qui seront installées pour la sécurité de tous. Le projet avance bien et le parc va voir le jour dans le courant de l'été.

MÉDAILLES DE CHIENS—OBLIGATOIRE

La municipalité tient à vous rappeler que tous les propriétaire de chiens doivent enregistrer leur animaux à la municipalité. Au coût de 15.00$ annuellement, les médailles permanentes numérotées permettent à la municipalité de garder une liste des chiens présents sur le territoire ainsi qu'aux propriétaires un accès facile à retrouver leur bête si jamais celle-ci s'éloignait de la maison et était retrouvée par quelqu'un d'autre.

LA SPCA VOUS CONSEILLE!

Que faire si vous croisez un animal de la faune:

- En détresse? Si l'animal a de la difficulté à se déplacer parce qu'il semble blessé ou malade, communiquez avec la SPCA Roussillon au 450-638-9698 pour qu'un patrouilleur lui porte assistance.
- Décédé? Signalez son emplacement précis à la Municipalité au 450-347-5446, poste 403 ou info@sjlm.ca afin qu'il soit récupéré.
- Orphelin? Sa mère est probablement dans le coin. Évitez d'intervenir et
surveillez de loin. S'il semble bel et bien abandonné, signalez-le à la SPCA Roussillon au 450-638-9698.
- En parfaite santé? Vous n'avez pas besoin d'intervenir. La cohabitation est la meilleure solution pour préserver la biodiversité et la richesse de notre
environnement.
- Si l'animal en question vous cause une nuisance, voici des astuces d'effarouchement respectueuses du bien-être animal:

https://spcaroussillon.com/la-faune/

LA FÊTE DES VOISINS

Malgré l'incertitude du contexte actuel, Espace MUNI a décidé de maintenir la Fête des voisins 2021 en encourageant la tenue d'une édition virtuelle.

Nous lançons donc la période officielle d'inscriptions et nous invitons les citoyennes et les citoyens à se retrouver, le 5 juin prochain, lors de la 15e Fête des voisins. À l'occasion de cet événement annuel festif, les membres des communautés seront invités à renouer avec leur voisinage dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Nous vous invitons la population à s'inscrire sur notre site Web :**https://espacemuni.org/programmes/participation-citoyenne/fete-des-voisins/inscription/**. Vous obtiendrez ainsi des outils numériques gratuits. Vous pourrez aussi découvrir des idées pour une Fête des voisins virtuelle.

C'est un rendez-vous le 5 juin prochain !

LIGNE SOUTERRAINE HERTEL - NEW YORK

Hydro-Québec réactive actuellement le projet d'interconnexion Hertel —New York qui consiste en la construction d'une ligne souterraine à courant continu entre le poste Hertel, à La Prairie, et la frontière canado-américaine. Actuellement, deux tracés potentiels sont à l'étude : un à Saint-Philippe et un à Saint Jacques. Il y a de fortes probabilités pour que le tracé arrêté soit celui de Saint-Jacques.

La ligne souterraine longerait le **rang Saint-Marc** depuis Saint-Philippe, emprunterait ensuite la **route Édouard VII** jusqu'à la **montée Saint-Jacques** et remonterait ensuite jusqu'à **l'autoroute 15**. Impactant de ce fait un secteur déjà très achalandé, bruyant et poussiéreux puisqu'il s'agit du trajet exact emprunté actuellement par les camions de la carrière Saint-Jacques et, depuis la modification au tonnage permis au Pont Monette, par grand nombre de camions de la carrière DJL à Saint-Philippe. Les travaux débuteraient en 2023.

Depuis des années les citoyens qui vivent sur le passage des camions se battent pour que des mesures d'atténuation des impacts soient mises en place. Or les représentants de l'Hydro ont ouvert une porte en nous demandant quelles mesures compensatoires ils pourraient nous offrir afin que leur projet soit socialement acceptable pour les citoyens et… Ils nous ont mentionné la construction d'une route alternative. Depuis longtemps qu'on en parle (il y a eu à une époque des pourparlers avec Saint-Philippe, avec les carrières, les députés ont été mis à profit, mais les enjeux financiers étaient trop importants et le projet ne s'est jamais réalisé, et n'a jamais vraiment été envisagé sérieusement). Nous aurions la possibilité de demander cette route, projet qui solutionnerait le problème de camionnage venant des deux carrières.

Des consultations de la population débuteront très prochainement. À cause de la pandémie, plusieurs options et plateformes seront utilisées pour vous rejoindre et pour « tester l'acceptabilité » sociale du projet. On vous demandera si vous êtes favorable ou non et quelles mesures d'atténuation pourraient rendre le projet plus acceptable.

Les équipes d'Hydro Québec procèdent actuellement à des analyses d'impacts environnementaux sur le parcours potentiel du tracé de Saint-Jacques afin de répertorier les espèces floristiques et fauniques potentiellement présentes et de caractériser les milieux humides présents aux abords de l'emprise de routes.

Jusqu'au mois d'août, vous pourriez voir des spécialistes marcher dans les emprises de route et à l'extrémité de vos terrains. On nous assure qu'aucun prélèvement ne sera réalisé sur votre propriété. Cependant, il est possible que vous constatiez la présence de boîtes d'enregistrement de sons de chauve-souris ou de quelques bardeaux d'asphalte permettant l'inventaire de couleuvres. Ces outils seront laissés sur place temporairement (une à deux semaines) et seront retirés à la fin des études. Vous noterez peut-être aussi la présence de spécialistes aux abords de la rivière Saint-Jacques et, ou, dans le cours d'eau, de même que d'engins de pêche qui pourraient être laissés dans la rivière. Des relevés par drones seront également réalisés.

C'est à suivre...

OFFRE D'EMPLOI

Située sur la Rive-Sud de Montréal, la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur fait partie de la MRC des Jardins-de-Napierville. Majoritairement agricole, notre territoire repose sur d'importants bassins de sols organiques et jouit de conditions climatiques exceptionnelles. Avec une population de quelques 2,000 habitants, les citoyens et citoyennes retrouvent un environnement vaste et paisible à proximité des grands centres.

POSTE CONTRACTUEL, TEMPS PLEIN

EMPLOI D'ÉTÉ – PRÉPOSÉ AU REGISTRE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE :

Sous l'autorité de l'inspecteur municipal, le titulaire de ce poste doit répertorier toutes les installations septiques du territoire en vue de procéder à une inspection générale de conformité des installations septiques en milieu rural.

DESCRIPTION DES TÂCHES :

Répertorier les dossiers citoyens possédant une installation septique;
Produire un registre complet des installations septiques de tout le territoire;
Prévoir un échéancier des inspections.

QUALIFICATIONS :

Être admissible aux critères d'Emploi d'été Canada
Être organisé et autonome;
Avoir étudié dans un programme d'étude connexe;
Maitriser les logiciels de la suite Microsoft Office;
Connaissance du milieu municipal, un atout

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES:

Horaire : poste contractuel, temps plein, 35 heures / semaine;
Date d'entrée : 15 juin 2021;
Durée : 9 semaines;
Salaire horaire : 15,00$ de l'heure.

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent soumettre leur curriculum vitae au plus tard le vendredi **4 juin 2021, 12 h**.

Par courriel : dg@sjlm.ca
Par la poste : Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur, 91, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur, QC, J0J 1Z0

COLLECTE DE BRANCHES 31 MAI

- Les branches doivent être déposées en bordure de la rue, le bout coupé du côté de la chaussée, au plus tard à 7 h la journée de la collecte;
- Le service passera une seule fois par collecte dans votre rue:
- Les branches pêle-mêle ne seront pas ramassées;
- Le diamètre des branches ne doit pas excéder 5 pouces (12.7cm);
- Les branches doivent être coupées en longueur de 5 pieds (1.5m) maximum;
- Les vignes doivent être coupées en longueur de 4 pieds (1.2m) et attachées en paquet de ½ pied (15cm) de diamètre maximum;
- Les petites branches de moins de 3 pieds (0.9 m) de longueur doivent être attachées en paquet de ½ pied (15cm) de diamètre maximum;
- Pour les citoyens qui auront à disposer d'une grande quantité de branches, un maximum de 15 minutes sera alloué pour le déchiquetage par adresse;
- Les souches, les grosses branches et les troncs ne sont pas acceptés;
- Les branches épineuses pouvant causer des blessures pendant le déchiquetage doivent être mises dans un tas à part en bordure de la rue et respecter les mêmes consignes que les branches non épineuses.

SERVICE MUNICIPAL :

Dépôt de matériaux de construction

Où: 82, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur

HORAIRE

Les samedis suivant:	5 juin, 3 juillet, 7 août, 4 septembre et 2 octobre entre 9 h et 12 h
Le mercredi (sur rendez-vous seulement)	12 mai au 27 octobre entre 13 h et 16 h

INFORMATIONS ET RV

Communiquez avec votre municipalité au 450-347-5446, poste 403 ou par courriel info@sjlm.ca

POURQUOI : Le dépôt de matériaux de construction est un site mis à la disposition des citoyens de Saint-Jacques-le-Mineur pour favoriser la gestion des résidus de la construction, de la rénovation et de la démolition, de façon à ce que ces matériaux ne soient pas acheminés dans les sites d'enfouissement.

CONSIGNES D'UTILISATION

- **Pièce d'identité:** le service s'adresse uniquement aux résidents de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur. Le résident doit présenter au préposé une pièce d'identité valide avec photo ainsi qu'une preuve de résidence. L'enregistrement de la visite sera effectué à l'adresse de la preuve de résidence.
- **Véhicules acceptés:** seuls les véhicules de promenade tels que voiture, un véhicule utilitaire sport ou une camionnette incluant une remorque standard (maximum 1 essieu) sont acceptés;

Pièces d'identité acceptées	Preuves de résidence acceptées
Permis de conduire, carte d'assurance maladie, passeport canadien, carte de citoyenneté canadienne	Permis de conduire, relevé de taxe municipale de l'année en cours, bail pour l'année en cours (2021)

- Deux (2) visites gratuites sont offertes par bâtiment résidentiel en 2021, chaque visite sera comptabilisée par le préposé selon le tableau suivant:

  Il n'y a pas de demi-prix, une remorque de matériaux autres que du bardeaux d'asphalte ou d'argile de 80 pi³ devra débourser 160$ ou l'équivalant en nombre de visite avant de décharger.
- Le montant sera payable sur place en argent comptant seulement, un reçu sera émis par le préposé; Le citoyen est responsable de déposer lui-même les matériaux secs dans les conteneurs et de suivre les instructions du préposé.

Volume	Matériaux	Équivalent à
Moins de 64 pieds³ (moins de 1.8m³)	matériaux autres que bardeaux d'asphalte ou d'argile	1 visite
	bardeaux d'asphalte ou d'argile	2 visites
64 à 130 pieds³ (1.8m³ à 3.7m³)	matériaux autres que bardeaux d'asphalte ou d'argile	2 visites
	bardeaux d'asphalte ou d'argile	4 visites (coût extra = 160$)
Plus de 130 pieds³	Interdit	Interdit

Toute visite supplémentaire (dès la troisième visite), aura une charge de 80$/visite.

ACCEPTÉS

- -bois de construction (longueur de 2m. maximum)
- -bardeaux d'asphalte et d'argile
- -céramique
- -filage
- -gypse
- -isolant
- -masonite
- -panneau aggloméré ou de particules
- -papier de toiture
- -souche
- -vitres
- -porte, fenêtre, cadrage
- -meubles en bois

REFUSÉS

- -ordures ménagères
- -toile, divan, matelas, coussin (utilisez la collecte des ordures ménagères)
- -électroménagers
- -bonbonnes de gaz comprimé
- -munitions et armes (communiquez avec la SQ)
- -bois enduit de créosote ou goudronné (traverse de chemin de fer)
- -produits explosifs
- -gravier, pierre, terre
- -pneus (consultez votre garagiste)
- -asphalte,
- -ciment, blocs de ciment (accepté dans les carrières avec frais)